

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

PJLO OUVERTURE, MODERNISATION ET RESPONSABILITÉ DU CORPS JUDICIAIRE -
(N° 1441)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 110

présenté par
M. Didier Paris

ARTICLE 12

I. – À l'alinéa 27, substituer aux mots :

« Les d et e »

les mots :

« Le d »

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« entrent »

le mot :

« entre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.